

Lyon, le 09 juillet 2024

La Région réaffirme son soutien au pastoralisme avec la signature d'une nouvelle convention d'objectifs 2024-2026

Lundi 24 juin, Fabrice PANNEKOUCKE, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'agriculture et aux espaces valléens a réaffirmé le soutien de la Région au pastoralisme durant une journée spéciale au Col du Joly, entre Hauteluce (73) et les Contamines (74). Temps fort de cette journée : la signature aux côtés des élus du Réseau pastoral d'Auvergne-Rhône-Alpes de la nouvelle convention d'objectifs 2024-2026 dans le cadre du Plan régional en faveur du pastoralisme adopté en 2019.

Cette nouvelle convention d'objectifs 2024-2026 représente un coût total estimé à environ **1 200 000 € pour trois ans**, pour un montant total de **subvention régionale de 960 000 €**.

Elle cible les cinq grands enjeux identifiés pour le pastoralisme d'Auvergne-Rhône-Alpes dans les prochaines années :

- ✓ **Le maintien des conditions nécessaires aux pratiques pastorales** : disponibilité du foncier, structuration collective, main d'œuvre qualifiée et formée, investissements productifs, politiques publiques dédiées...
- ✓ **Le maintien de l'activité pastorale dans un contexte de prédation** liée au loup, de plus en plus impactant.
- ✓ **L'adaptation de l'activité pastorale face aux effets du changement climatique** sur la ressource pastorale (l'eau et la ressource fourragère principalement).
- ✓ **La cohabitation des multiples activités** se déroulant dans les espaces pastoraux (sportives, récréatives, ressourcement, ...).
- ✓ **Le déploiement d'une image positive du pastoralisme**, de ses activités et de ses produits.

Cette journée a également permis de **mettre en lumière des initiatives financées par la Région dans le cadre de Plans pastoraux territoriaux** (logement pastoral, accès aux alpages, investissement pour l'abreuvement des animaux), ainsi que l'accompagnement des éleveurs, des élus et des territoires par le Réseau pastoral.

Les **Plans pastoraux territoriaux** permettent pour les territoires volontaires, de contractualiser sur une **période 5 ans une stratégie sur le pastoralisme**, avec un **plan d'actions et des financements régionaux**. Le **Plan régional en faveur du pastoralisme adopté en 2019** réaffirme le soutien de la Région au pastoralisme. En plus des financements accordés dans le cadre des Plans pastoraux territoriaux, il prévoit de **soutenir des actions en matière d'ingénierie pour le développement et la pérennisation de l'activité pastorale menées par le Réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes**. Ce partenariat prend la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs.



Service Presse Auvergne-Rhône-Alpes 04 26 73 48 20